RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, mardi 10 octobre 2023

Prélèvement, greffes d'organes et de cellules souches

L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes mobilise les acteurs de santé concernés avec comme objectif de renforcer la dynamique en la matière sur la région

Cécile Courrèges, directrice générale de l'ARS, en présence de l'Agence de biomédecine, a installé deux comités de pilotage régionaux réunissant les acteurs de la santé sur le sujet du prélèvement et des greffes concernant d'une part les organes et d'autre part les cellules souches.
L'objectif ? Maintenir et amplifier la dynamique dans la région Auvergne-Rhône-Alpes et être le relais sur ce sujet, des plans ministériels 2022-2026. Lors de ces assemblées, un bilan régional a été présenté, des échanges ont eu lieu entre professionnels de santé, usagers et associations de patients et des priorités partagées ont été définies.

En 2020, la crise sanitaire a engendré une diminution de 25 % des greffes d'organes et des prélèvements. Même si l'engagement des professionnels de santé a permis une reprise ces deux dernières années, celle-ci n'a pas permis d'atteindre les niveaux d'avant la crise sanitaire.

Face à ce constat, redonner une impulsion forte et durable est une ambition du plan ministériel pour le prélèvement et la greffe d'organes 2022-2026, un plan préparé en lien avec les associations de patients et les sociétés savantes qui implique désormais les agences régionales de santé.

Le pilotage régional du plan a ainsi été confié aux ARS en concertation étroite avec l'Agence de biomédecine. Pour mener à bien cette nouvelle mission, l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes a nommé un binôme de référents dont un médecin spécialisé sur ces questions.

Un bilan positif en 2022 pour la région Auvergne-Rhône-Alpes et des points de vigilance

- **Le prélèvement et la greffe d'organes**

La région Auvergne-Rhône-Alpes est portée par le dynamisme de 4 Centres hospitaliers universitaires (CHU) qui sont en capacité à greffer l'ensemble des organes. L'activité de greffe pédiatrique est quant à elle concentrée aux Hospices civils de Lyon (HCL).

La région dispose par ailleurs de 23 centres de prélèvements d'organes dont 7 centres de prélèvements conventionnées « Maastricht III[1] ».

L'une des mesures innovantes du plan national est de fixer des objectifs quantitatifs nationaux et de les

[1]Le protocole « Maastricht III » concerne les donneurs qui sont des personnes pour qui une décision de limitation et d'arrêt programmé des thérapeutiques est prise. La raison principale étant des pathologies qui ont amené à la prise en charge en réanimation.

décliner au niveau régional. Ces indicateurs, qui portent sur le nombre de greffes en 2026 ou encore le nombre de greffes rénales réalisées à partir d'un donneur vivant, doivent être le support de la mobilisation collective.

Pour l'année 2022, la région Auvergne-Rhône-Alpes a atteint les objectifs fixés :

- Nombre de prélèvements de patients en état de mort cérébrale : 187 en 2022 pour un objectif fixé entre 157 et 169.
- Nombre de greffes d'organes : 727 organes greffés pour une cible entre 638 et 689.

Toutefois, une attention particulière doit être portée sur :

- Le nombre de greffes issues de donneurs vivants : 66 prélèvements sur donneurs vivants pour une cible entre 85 et 89.
- Le nombre de greffes issues de « Maastricht III » : 47 prélèvements sur donneurs « Maastricht III » pour une cible entre 45 et 49 avec un affaiblissement net au 1er semestre 2023.

Enfin, une attention particulière doit être également portée sur le taux d'opposition au don qui est de 38 % dans la région Auvergne-Rhône-Alpes. Un taux qui est en augmentation au 1er semestre 2023.

- **La greffe de cellules souches**

Tout comme le prélèvement et la greffe d'organe, la région Auvergne-Rhône-Alpes joue un rôle dynamique dans le domaine de la greffe et du prélèvement des cellules souches.
Au total, ce sont 12 sites qui sont autorisés à réaliser des prélèvements de cellules souches et 5 autorisés pour les allogreffes (Greffe de cellules souches prélevées sur une autre personne) dont 3 en pédiatrie.

En 2022, 242 allogreffes ont été réalisées contre 229 en 2016 soit une hausse de 5 %.

Deux premiers comités de pilotage pour améliorer l'activité de greffe et de prélèvement dans la région

Les 2 et 9 octobre, l'ARS a organisé deux premiers comités de pilotage qui ont réuni les professionnels de terrain (médecins, chirurgiens, directions d'établissements) tout en associant les usagers et les associations de patients.

Ces comités de pilotage font suite aux travaux engagés dans le cadre de la révision du schéma régional de santé – SRS (feuille de route en santé pour 2023-2028, piloté par l'ARS) et qui avait réuni en 2022, un premier groupe travail. Sur la base de ces travaux, un diagnostic régional a été effectué permettant de définir les grandes orientations du SRS sur le sujet des greffes.

Ces deux comités de pilotage ont été l'occasion de présenter la déclinaison régionale du plan national et d'échanger avec les professionnels de santé et les associations d'usagers sur ce premier travail.

- **A la suite de ces échanges, plusieurs priorités régionales ont été définies**

Pour l'activité de prélèvement et de greffes d'organes :

- Le renforcement des prélèvements notamment ceux issus d'un donneur vivant ou d'un donneur « Maastricht III »
- La réduction des durées d'ischémie froide (temps pendant lequel l'organe, non approvisionné en sang est refroidi).

Pour l'activité des greffes de cellules souches :

- Améliorer l'accès à toutes les sources possibles de greffons et maintenir un accès de qualité à l'allogreffe.

Ces deux comités ont été l'occasion de lancer les premiers travaux de régionalisation du pilotage des plans greffes par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes. Cette nouvelle dynamique entrainera sur l'année 2024 l'organisation de plusieurs groupes de travail avec les acteurs de santé concernés.

Contact presse
ARS Auvergne-Rhône-Alpes
04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr